



CONDITIONS DU JEU DE LOTERIE PICK-3

Les présentes Conditions de jeu s'appliquent au jeu de loterie PICK-3, jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou révisées.

1.0 Règles

- 1.1 PICK-3 est régi par les Règles relatives aux jeux de loterie de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (la « Société »), lesquelles sont disponibles sur demande et comprennent une limitation de responsabilité.
- 1.2 Les mots utilisés dans les présentes Conditions du jeu de loterie PICK-3 et dans les Règles relatives aux jeux de loterie ont la définition que leur attribuent lesdites règles.

2.0 Participation au jeu

- 2.1 Un joueur peut effectuer une ou plusieurs sélections. Pour chaque sélection, le joueur doit choisir :
 - (a) un numéro à trois (3) chiffres compris entre 000 et 999 inclusivement;
 - (b) la formule dans le Désordre ou dans l'Ordre pour le numéro à trois (3) chiffres choisi;
 - (c) le montant de la mise, soit 1,00 \$, 2,00 \$, 5,00 \$, 10,00 \$, ou à la discrétion de la Société.
- 2.2 Pour un jeu « dans l'Ordre », le joueur choisit un numéro à trois (3) chiffres à jouer uniquement dans l'ordre, de gauche à droite, de sorte qu'une sélection « dans l'Ordre » donne droit à un lot « dans l'Ordre » si le numéro à trois (3) chiffres choisi par le joueur est identique au numéro gagnant à trois (3) chiffres tiré et est dans le même ordre, de gauche à droite.
- 2.3 Pour un jeu « dans le Désordre », le joueur choisit un numéro à trois (3) chiffres, à jouer dans n'importe quel ordre, de sorte qu'une sélection « dans le Désordre » donne droit à un lot « dans le Désordre » si les trois (3) chiffres du numéro gagnant sont identiques aux trois (3) chiffres du numéro choisi par le joueur, indépendamment de l'ordre dans lequel ils sont choisis et tirés.
- 2.4 La sélection d'un numéro à trois (3) chiffres identiques (par exemple 000, 111, 222) n'est valide que pour le jeu dans l'Ordre.
- 2.5 Les options Mise-éclair, Multi-mise, Rachat et Sans fiche sont également offertes.

3.0 Tirage

Sauf avis contraire de la Société, la Société tire deux fois par jour un numéro à trois (3) chiffres au hasard (le « numéro gagnant ») compris entre 000 et 999 inclusivement, selon un ordre spécifique, tous les jours, du lundi au dimanche inclusivement. Les numéros tirés en après-midi (à approximativement 14 h, heure de l'Est) seront les « numéros gagnants » pour le tirage de l'APRÈS-MIDI. Les numéros tirés en soirée (à approximativement 22 h 30, heure de l'Est) seront les « numéros gagnants » pour le tirage du SOIR.

4.0 Structure des lots

- 4.1 La « masse des lots » pour tout tirage signifie la moitié de la valeur en dollars de tous les billets valides émis par la Société pour ce tirage.
- 4.2 Lors d'un tirage, lorsque le numéro sélectionné par le joueur correspond au numéro gagnant tiré, le gagnant a droit à un seul et unique lot parmi les suivants pour chaque dollar misé lors du tirage, tout dépendant du type de jeu choisi :
 - (a) le joueur gagne un lot de la catégorie dans l'Ordre si le numéro à trois (3) chiffres qu'il a sélectionné avec la formule dans l'Ordre correspond au numéro à trois (3) chiffres gagnant, c'est-à-dire que les chiffres sont identiques et tirés dans le même ordre;
 - (b) le joueur gagne un lot de la catégorie dans le Désordre si le numéro à trois (3) chiffres qu'il a sélectionné avec la formule dans le Désordre comprend trois (3) chiffres différents, ou deux chiffres identiques et un chiffre différent, et que les trois (3) chiffres correspondent aux trois (3) chiffres du numéro gagnant, peu importe l'ordre dans lequel ils sont tirés.
- 4.3 Le montant des lots dans l'Ordre et dans le Désordre dépend du nombre de gagnants (selon une mise de 1,00 \$) et du nombre de chiffres différents tirés. Le montant des lots est calculé comme suit :

Numéro gagnant tiré	Dans l'Ordre	Dans le Désordre	Probabilités approximatives de gagner
Trois chiffres identiques (par exemple 000, 111, 222, etc.)	$\frac{\text{Masse des lots}}{\text{Nombre de gagnants}}$	Ne s'applique pas	1 sur 1 000
Deux chiffres identiques et un chiffre différent (par exemple 010, 223, 455, etc.)	3 fois le montant des lots dans le Désordre	$\frac{\text{Masse des lots}}{\text{Nombre de gagnants qui ont misé dans le Désordre} + (3 \text{ fois le nombre de gagnants qui ont misé dans l'Ordre})}$	1 sur 333
Trois chiffres différents (par exemple 123, 246, 978, etc.)	6 fois le montant des lots dans le Désordre	$\frac{\text{Masse des lots}}{\text{Nombre de gagnants qui ont misé dans le Désordre} + (6 \text{ fois le nombre de gagnants qui ont misé dans l'Ordre})}$	1 sur 167

5.0 Divers

- 5.1 La Société peut modifier les présentes Conditions de jeu en tout temps et de quelque manière que ce soit.
- 5.2 Les intertitres des présentes Conditions de jeu servent uniquement à en faciliter la consultation et n'ont aucun effet sur leur interprétation.
- 5.3 Sauf indication contraire de la Société, les présentes Conditions de jeu entrent en vigueur et remplacent les Conditions du jeu de loterie PICK-3 antérieures le 23 juin 2022.

SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO
23 juin 2022

This document is also available in English by calling 1 800 387-0098.